

# **ASSEMBLEE COMMUNALE**

## ***Procès-verbal de la séance du 25 février 2014***

- Début de séance** : 20h20
- Présidence** : M. le Syndic Wilfred Vessaz
- Local** : Salle communale des abris PC
- Présence** : 28 personnes
- Convocation** : Conformément à la LCo du 25 septembre 1980 – Insertion dans le No 6 de la Feuille Officielle du 7 février 2014 – Affichage au pilier public – Distribution d’avis « Tous ménages » au village par le Vallon-Nouvelles No 121.

### **Tractanda**

1. Procès-verbal de l’assemblée communale ordinaire du 7 mai 2013
2. Budget 2014
  - 2.1 Budget de fonctionnement
  - 2.2 Budget des investissements
  - 2.3 Rapport de la Commission financière
  - 2.4 Approbation du rapport de la Commission financière du budget de fonctionnement du budget des investissements, point par point.
3. Présentation, approbation du règlement communal sur la détention et l’imposition des chiens
4. Election de nouveaux membres à la Commission de Naturalisation
5. Election d’un nouveau membre à la Commission Financière
6. Divers  
Présentation du nouveau site internet

- Scrutateurs** : Mme Gabriela Bühler, M. Stéphane Roth
- Excusés** : Mme Nathalie Ballaman, M. Olivier Ballaman
- Procès-verbal** : Mme Françoise Roth, secrétaire communale

### **1. Procès-verbal de la dernière assemblée**

Il est 20h20 lorsque M. le Président ouvre cette assemblée. Le tractanda étant accepté, la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée est ordonnée. Ne suscitant aucune remarque, il est approuvé à mains levées, à l’unanimité.

## 2. Budget 2014

M. le Président poursuit et donne la parole à Mme Mirna Garzoni, boursière communale, pour la présentation du budget 2014. Le budget 2014 est affiché sur un présentoir et lu point par point. Des explications sont fournies en fonction des interpellations par rapport aux différences marquées entre plusieurs postes des budgets 2013 et 2014.

### 2.1 Budget de fonctionnement

Pour le budget de fonctionnement, les charges s'élèvent à Fr. 1'149'625.45 et les recettes à Fr. 1'107'562.- Il en résulte un excédent de charges de Fr. 42'063.45.

### 2.2 Budget des investissements

Pour le budget d'investissement, il en ressort un montant de Fr. 405'000.- de charges.

Les investissements sont développés point par point et des explications sont fournies en fonction des interpellations.

M. le Président informe l'assemblée, que la Commune souhaite faire l'achat d'une nouvelle tondeuse à gazon pour la conciergerie de l'école. L'actuelle tondeuse date de 1991 et a causé quelques problèmes ces dernières années. L'investissement pour l'achat d'une nouvelle tondeuse se monte à Fr. 2'000.-.

M. Pierre Waser, vice-syndic donne des informations sur les investissements « réfection des routes ».

Un 1<sup>er</sup> investissement est souhaité par le Conseil communal pour le gravillonnage de la route de la Vannaz, sortie nord du village, direction Gletterens. Cette route présente des fissures et il serait préférable d'effectuer un gravillonnage complet de la route. L'investissement se monte à Fr. 75'000.- Ce chiffre inclut également l'entretien des routes communales.

2<sup>ème</sup> investissement « réfection des routes », concerne l'aménagement d'un trottoir à l'ouest de la maison de M. et Mme Oberhofer, anciennement Peter. Le trottoir actuel fait une largeur de 60 cm et le Conseil communal souhaite améliorer la sécurité de ce trottoir et de ce tronçon de route. Pour rappel, un immeuble de 11 appartements est prévu sur la propriété de M. et Mme Zbinden et dès lors, cette sortie sera passablement fréquentée. L'investissement s'élève à Fr. 28'000.-

3<sup>ème</sup> investissement « réfection des routes », M. Pierre Waser informe l'assemblée sur l'aménagement et l'amélioration de la croisée de la Vannaz/Chaumière/Epenaz souhaitée par le Conseil communal. Le projet prévoit une modification sortie côté Epenaz, avec une emprise de terrain afin d'améliorer la visibilité et de sécuriser cette sortie. Le projet prévoit également l'aménagement de ralentisseurs sur la route de la Vannaz avec une diminution de largeur de la route qui obligerait les usagers de la route à ralentir. Cet investissement s'élève à Fr. 120'000.-.

Mme Christine Marchand prend la parole afin de rendre attentif le Conseil communal à la dangerosité de la sortie de la route de Carignan. Elle s'enquiert de la possibilité d'installer un miroir pour sécuriser cette sortie. Il est pris note de sa demande et une étude sera faite.

En conclusion le total des investissements pour le chapitre « réfection des routes » s'élève à Fr. 223'000.-.

M. José Baechler, conseiller communal, donne des informations sur l'investissement « réfection réseau d'eau ». Il s'agit d'installer une nouvelle conduite d'alimentation d'eau qui rejoindra l'hydrante située vers la parcelle de M. & Mme Plancherel et celle située à la route de la Chaumière. Ce bouclage permettra d'améliorer le débit de cette hydrante et d'alimenter également le nouvel immeuble prévu au Clos de Bonané. Un subventionnement de l'ECAB de Fr. 20'000.- a été porté en compte. Cet investissement « réfection réseau d'eau » s'élève à Fr. 80'000.-.

M. le Président, quant à lui donne des informations sur l'investissement « rénovation de la Chaumière ». Au vu de l'état de la Chaumière ainsi que des exigences complémentaires de l'ECAB, un crédit supplémentaire est demandé à l'assemblée communale. Cela concerne entre autres, un poste incendie, la pose d'un paratonnerre, de portes de secours avec indicateur lumineux, d'exutoires de fumées. Par ailleurs, au vu de l'état de la tuile de la Chaumière, il a été décidé de remplacer les tuiles. M. le Président nous informe que l'entreprise Gasser Ceramic, anciennement Morandi, offre tout le matériel pour couvrir le toit. Un crédit d'investissement de Fr. 95'000.- est demandé pour la réalisation de ces travaux.

M. Zollinger demande si une demande de subsides a été effectuée auprès de l'ECAB, pour l'amélioration de la sécurité. Il lui est répondu que seule une demande quant à la pose du paratonnerre a été déposée. Renseignements seront pris quant à cette possible subvention.

M. Christian Ballaman s'enquiert de la dette par habitant suite à ces différents investissements. Le chiffre n'est pas connu à ce jour et le sera prochainement lors de la demande de crédit supplémentaire.

### 2.3 Rapport de la Commission financière

M. le Président cède la parole à M. Pierre-Alain Baechler, président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de ladite Commission. Après examen du budget de fonctionnement 2014 et sa comparaison avec celui de 2013 et, dans une moindre mesure avec les comptes de 2012, la Commission financière relève qu'environ 80% des dépenses sont imposées par le Canton. Des remarques sont formulées sur les augmentations dans différents chapitres du budget de fonctionnement. Elle relève que le prochain exercice prévoit un excédent de charges de Fr. 42'063.45. Pour le budget d'investissement 2014, un total des investissements s'élèvent à Fr. 405'000.-.

En conclusion, la Commission financière recommande à l'assemblée d'accepter les budgets de fonctionnement et d'investissement 2014 tel qu'ils leur ont été présentés.

M. le Président poursuit et soumet au vote de l'assemblée, le budget de fonctionnement 2014 avec un excédent de charges de Fr. 42'063.45. Celui-ci est approuvé à mains levées, à raison de 26 voix favorables, contre 2 abstentions.

M. le Président soumet également au vote, point par point, les différents investissements 2014, soit :

- Le point « tondeuse à gazon », avec un investissement de Fr. 2'000.- est approuvé à mains levées, à raison de 27 voix favorables, contre 1 abstention.
- le point « gravillonnage et l'entretien des routes, avec un investissement de Fr. 75'000.- est approuvé à mains levées, à raison de 26 voix favorables, contre 2 abstentions.
- le point aménagement du trottoir M. Oberhofer avec un investissement de Fr. 28'000.- est approuvé à raison de 25 voix favorables, contre 3 abstentions.

- le point aménagement et amélioration de la croisée Vannaz/Chaumière/Epenaz avec un investissement de Fr. 120'000.- est approuvé à mains levées, à raison de 24 voix favorables, contre 4 abstentions.
- le point adduction d'eau, pose d'une nouvelle conduite avec un investissement de Fr. 80'000.- est approuvé à mains levées, à raison de 24 voix favorables, 3 abstentions et 1 avis contraire.
- le point rénovation de la Chaumière avec un investissement de Fr. 95'000.- est approuvé à mains levées, à raison de 24 voix favorables, contre 3 abstentions et 1 avis contraire.

M. le Président soumet au vote de l'assemblée le rapport de la Commission financière. Celui-ci est approuvé à mains levées, à raison de 24 voix favorables, contre 4 abstentions.

### 3. Présentation, approbation du règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens

Mme Isabelle Guerry, Conseillère communale, présente à l'assemblée, le point 3 de l'ordre du jour. Les articles de ce règlement sont affichés sur un présentoir et lu point par point.

Des explications sont fournies en fonction des interpellations de l'assemblée. Des citoyens souhaitent des modifications quant aux articles suivants :

- Article 7 « espaces interdits aux chiens ». Il convient d'ajouter également le cimetière sous l'alinéa 1. En ce qui concerne l'alinéa 2 « les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse dans les lieux suivants ». Il convient d'ajouter la place de l'Eglise.
- Article 9, alinéa 2, un citoyen suggère de modifier la phrase « Toute personne ayant la responsabilité d'un chien a l'obligation de ramasser les déjections de son animal » en lieu et place de « il lui incombe de ramasser les déjections de son animal ».
- Article 17, alinéa 1, une correction doit être faite « toute soustraction à l'impôt communal en lieu et place de toute souscription ».
- Article 16, alinéa 1, un citoyen suggère que les amendes soient fixées à Fr. 50.- minimum.

Au vu des modifications demandées par les citoyens, M. le Président remet l'approbation de ce règlement lors d'une prochaine assemblée.

### 4. Election de nouveaux membres à la Commission de Naturalisation

M. le Président propose de nommer Mme Solange Plancherel et M. Geoffrey Geneviève, en qualité de membres de la Commission de naturalisation.

Aucune remarque n'est formulée. M. le Président soumet au vote de l'assemblée la nomination de Mme Solange Plancherel et M. Geoffrey Geneviève. Ces nominations sont acceptées à l'unanimité.

### 5. Election d'un nouveau membre à la Commission Financière

M. le Président propose de nommer Mme Nathalie Ballaman en qualité de membre de la commission financière.

Aucune remarque n'est formulée. M. le Président soumet au vote de l'assemblée la nomination de Mme Nathalie Ballaman. Cette nomination est acceptée à l'unanimité.

### 6. Divers

M. le Président donne la parole aux citoyens.

M. Thierstein prend la parole et demande la position du Conseil communal sur l'évolution futur de de l'aérodrome de Payerne. Il lui est répondu que le Règlement d'exploitation va être mis en place avec 11'000 mouvements pour l'aviation militaire et 8'000 mouvements pour l'aviation civile. La Commune fait partie de l'ASIC qui est intervenu sur le plan cantonal et fédéral pour des places de travail supplémentaires sur l'aérodrome de Payerne et pas seulement des mouvements supplémentaires.

Comme il n'y a pas d'autres interventions, M. le Président prend la parole pour remercier Mme Christine Ballaman pour le travail effectué en qualité de « gérante de la Chaumière », ainsi que Mme Stéphanie Collaud qui a œuvré en qualité de secrétaire communale ses six dernières années.

#### Présentation du nouveau site internet

M. Pierre Waser, vice-syndic, donne un aperçu du nouveau site internet de la Commune. Ce dernier a été créé par Mme Cindy Chassot et sera régulièrement mis à jour par la secrétaire communale.

Mme Zollinger demande s'il serait possible d'avoir une rubrique « petites annonces » accessible aux citoyens. Cet accès sera étudié.

M. le Président remercie les citoyens et citoyennes qui ont pris part à cette assemblée en les invitant à partager le verre de l'amitié.

Il est 22h05 lorsque M. le Président clôt cette assemblée.

La Secrétaire :

*F. Roth*

Le Président :

*W. Vessaz*